



CONDITIONS D'ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION PREVENTION « TOP BTP »

(Arrêté du 9 décembre 2010 relatif aux incitations financières)

Les Subventions Prévention aident au financement d'équipements, de conseils et de formations pour améliorer la prévention des risques professionnels dans les TPE et PME de moins de 50 salariés. Ces aides financières proposées par l'Assurance Maladie – Risques professionnels sont versées par les caisses régionales (Carsat, Cramif ou CGSS) (dénommée « Caisse » dans la suite du texte).

Une offre riche et diversifiée de Subventions Prévention est proposée pour répondre aux besoins des entreprises en matière de prévention des risques professionnels. A ce titre, la subvention « TOP BTP » a pour but de :

- prévenir des risques de chutes de hauteur et de plain-pied sur les zones fréquemment circulées,
- renforcer la prévention du risque chimique et des TMS par l'amélioration des conditions, d'hygiène et l'organisation sur les chantiers,
- prévenir les risques de TMS liées aux vibrations,
- prévenir les risques d'enfouissement,
- faire monter en compétence les professionnels.

Cette Subvention Prévention est en vigueur du 03/01/2022 au 30/09/2022*.

Le présent document présente les conditions d'attribution de cette subvention :

1. Les entreprises éligibles	2
1.1. Les critères à remplir par l'entreprise	
1.2. Les critères liés à la prévention des risques professionnels	
2. Les dépenses éligibles et le calcul de la subvention	3
2.1. Les dépenses éligibles	
2.2. Le calcul de la subvention	
3. Les démarches pour obtenir la subvention	6
3.1. Les budgets dédiés aux Subventions Prévention	
3.2. La demande et le versement de la subvention	
4. Les engagements des parties	7
4.1. Les engagements de la Caisse	
4.2. Les engagements de l'entreprise	
Annexe 1 : les pièces justificatives	8
Annexe 2 : les cahiers des charges et la liste des équipements	10



Pour bénéficier de cette aide financière, l'entreprise devra respecter plusieurs critères identifiés dans le document de la manière suivante

* La date de fin est susceptible d'être avancée si les budgets sont épuisés.

1. Les entreprises éligibles



1.1. Les critères à remplir par l'entreprise

La Subvention Prévention « TOP BTP » est réservée aux entreprises de la construction :

- les entreprises effectuant des opérations de bâtiment et de travaux publics dans les secteurs d'activité du CTN B Industries du bâtiment et des travaux publics à l'exception des activités suivantes :
 - 45.5ZB : Entretien, réparation, location et montage de matériel pour le bâtiment et les travaux publics.
 - 75.3CA : Allocations complémentaires aux indemnités journalières de sécurité sociale versées soit par des organismes de prévoyance soit par des employeurs: activités de bâtiment (gros œuvre) et travaux publics.
 - 75.3CB : Allocations complémentaires aux indemnités journalières de sécurité sociale versées soit par des organismes de prévoyance soit par des employeurs: autres activités.
 - 91.1AA : Caisses de congés payés du bâtiment et des travaux publics (en ce qui concerne les indemnités versées par ces organismes).
- les constructeurs de Maisons Individuelles du n° de risque 70.3 AD Promotion, vente, location ou administration de biens immobiliers du CTN G Commerce non alimentaire.

Pour bénéficier des Subventions Prévention, l'entreprise doit respecter plusieurs critères :

- 1 L'entreprise doit avoir un effectif national (SIREN) compris entre 1 et 49 salariés.
Ce chiffre correspond à l'effectif inscrit sur l'attestation Urssaf intitulée « Attestation de fourniture des déclarations sociales et paiement des cotisations et contributions sociales » datant de moins de 6 mois.
La Caisse se réserve le droit de vérifier la cohérence de l'information avec les bases de données internes.
- 2 L'entreprise doit être implantée en France métropolitaine ou dans un département d'Outre-Mer.
Dans le cas particulier des DOM, les investissements défiscalisés qui bénéficient ainsi déjà d'une aide de l'Etat et qui prennent la forme d'une location longue durée sans transfert de propriété avant échéance, ne sont pas pris en charge par les Subventions Prévention TPE.
- 3 L'entreprise doit cotiser au régime général de la Sécurité Sociale en tant qu'employeur.
- 4 L'entreprise doit être à jour de ses cotisations accidents du travail et maladies professionnelles au titre des établissements implantés dans la circonscription de la Caisse.

1.2. Les critères en matière de prévention des risques professionnels

L'entreprise doit également tenir ses obligations en matière de prévention des risques professionnels, notamment :

- 5 L'entreprise doit être adhérente à un service de santé au travail.
- 6 L'entreprise doit avoir réalisé et mis à jour son document unique d'évaluation des risques (DUER), depuis moins d'un an, et le tenir à disposition de la Caisse si celle-ci demande à le consulter. 
- 7 L'entreprise doit avoir informé les instances représentatives du personnel des investissements prévus.



Si vous n'avez pas de DUER ou s'il date de plus d'un an, nous vous invitons à utiliser :

- l'outil en ligne OIRA en accès libre : www.inrs.fr/metiers/oira-outil-tpe.html

- ou l'un des deux outils de l'OPPBTP :

- https://www.preventionbtp.fr/ressources/documentation/fiche-pratique/realisez-votre-premier-document-unique_F4NauWE7NToBM47y7B5PBU (pour les entreprises du BTP de moins de 20 salariés)
- www.preventionbtp.fr (pour les autres entreprises du BTP)

L'un de ces outils vous aidera à le réaliser et vous permettra d'obtenir une attestation.



2.1. Les dépenses financées

Peuvent être financées au titre de la Subvention Prévention « TOP BTP », les dépenses suivantes :

Matériels (autres qu'échafaudages)

● Prévention des risques de chutes de hauteur et de plain-pied sur les zones fréquemment circulées

- Protections des trémies d'escalier et d'ascenseurs
- Accès provisoires
- Passerelles d'accès, de franchissement ou de chargement/déchargement
- Quais de chargement/déchargement pour cheminement piéton
- Podiums de lavage pour bennes à béton
- Recettes à matériaux
- Plateformes à maçonner ou tables élévatrices (équipées de protections contre les chutes /mise à niveau sans effort important)
- Plateformes de travail en hauteur (PIR et PIRL)
- Micro PEMP faible largeur (90 cm max)
- Plateformes d'accès et de travail aux prémurs
- Plateformes d'accès en fond de fouille

● Prévention des risques de TMS liées aux vibrations

- Outillage portatif anti-vibratile (perforateur, brise-béton, tronçonneuse)
- Radiocommande pour machines guidées à la main

● Prévention des risques d'ensevelissement (travaux en tranchées)

- Blindages légers manportables
- Garde-corps de blindage, pinces pour garde-corps de blindage (pour les détenteurs de blindages)

● Prévention du risque chimique et des TMS par l'amélioration des conditions d'hygiène et de l'organisation sur les chantiers

- Bungalows de chantier mobiles et autonomes, isolés et chauffés, destinés à héberger le personnel et comportant lave-mains et WC
- Coffrets électriques de chantier (Limitation à 3 unités par entreprise).



*Les matériels devront être conformes au cahier des charges présenté en **annexe 2**. Les éléments justificatifs précisés dans le cahier des charges doivent être fournis impérativement avec les factures des matériels concernés.*



*Le personnel devra être formé à l'utilisation en sécurité des différents matériels faisant l'objet de la subvention. Pour les équipements de travail pour lesquels il n'existe pas de formations formelles, le fournisseur ou le fabricant du matériel doit prévoir et réaliser cette formation lors de la livraison. Cette formation consistera en une « prise en main » consistant, suivant le cas, à réaliser un montage de l'équipement, une démonstration d'utilisation et un repli du matériel suivi des indications pour son entretien et sa maintenance. Les risques liés à chacune des phases de mise en œuvre et utilisation seront abordés et les solutions de prévention seront proposées et commentées. Le coût de cette prise en main pourra apparaître dans le devis (sans caractère obligatoire pour le traitement de la subvention). Elle peut être financée au même taux que le matériel (voir point 3.2.) dès lors qu'elle apparait aussi sur la facture. Dans tous les cas, le chef d'entreprise délivrera **une attestation sur l'honneur**.*

Les formations à la sécurité

● Montée en compétence des professionnels

- Formation de l'encadrement à effectuer l'accueil et la formation à la sécurité des nouveaux arrivants
- Formations aux travaux en hauteur
- Pour les Constructeurs de Maisons Individuelles :
 - Formation à la coordination SPS Niveau 3
 - Formation à la mise en œuvre de la mission SPS sur les chantiers de maisons individuelles.

 Pour les formations permettant une montée en compétence des professionnels, **une attestation de formation** (ou attestation de présence de l'organisme de formation ou certificat) sera demandée.

Echafaudages à Montage et Démontage en Sécurité (MDS)

• **Prévention du risque de chutes de hauteur avec l'achat d'échafaudage de pied MDS (limité à 1 unité) ou d'échafaudage roulant MDS (limité à 3 unités)**

• **Options complémentaires :**

En option 1, les entreprises peuvent bénéficier d'une aide à l'achat d'une remorque avec rack (limitée à 1 unité) pour le transport des échafaudages.

En option 2, les entreprises peuvent bénéficier d'aide à l'achat d'escaliers d'accès pour échafaudages (limités à 5 unités).

Les 2 options sont cumulables et obligatoirement associées à l'achat d'un échafaudage MDS.

 L'entreprise ne peut choisir qu'un seul type d'échafaudage MDS et le matériel choisi doit comprendre au moins 20% du montant HT total en garde-corps à montage et démontage en sécurité (pas de subvention sous ce seuil).

 Les matériels devront être conformes au cahier des charges présenté en **annexe 2c**.
Pour faciliter le choix par les entreprises et la vérification par les caisses, une liste des matériels éligibles (échafaudages NF, escaliers et remorques-racks) est établie et mise à jour par le SFECE (Syndicat Français de l'Echafaudage, du Coffrage et de l'Etalement) représentant les fabricants d'échafaudages au lancement de la Subvention Prévention. Elle est également rappelée en **annexe 2c**.

 Le chef d'établissement devra avoir formé, depuis moins de 5 ans, au moins un salarié par tranche d'effectif de 10 salariés, à l'utilisation, au montage et au démontage des échafaudages. Cette formation répondra aux conditions suivantes :

- être soit délivrée par un organisme de formation habilité par l'INRS (enregistré sur la liste des organismes habilités à la formation « échafaudages » disponible dans les documents à télécharger sur le site : <https://www.ameli.fr/entreprise/sante-travail/votre-secteur/batiment-travaux-publics/formations-risques>.
- être soit attestée par un diplôme professionnel du ministère de l'Education Nationale comportant une obligation de formation échafaudages de pied conformément à la recommandation R.408 et types de formation réalisée (montage, réception, utilisation) (**voir annexe 2c**).
- être soit délivrée par un organisme de formation anciennement conventionné par la Cnam / Carsat / Cramif /CGSS (dispositif arrêté le 30 juin 2018) et validée par une attestation de compétences.

Une attestation de formation (ou attestation de présence de l'organisme de formation ou certificat) sera demandée.

Ces dépenses doivent répondre aux conditions suivantes :

- 8 Les équipements et prestations doivent répondre aux conditions spécifiques de la Subvention Prévention précisées ci-dessus.
- 9 Les équipements doivent être neufs et ne peuvent pas être financés par crédit-bail, leasing ou sous la forme d'une location de longue durée.
- 10 Les équipements et prestations doivent avoir été commandés après la date de début de la subvention précisée en page 1.
- 11 Les factures doivent être établies durant la période de validité de la subvention précisée en page 1.

2.2. Le calcul de la subvention

L'entreprise pourra bénéficier d'une subvention de :

- 50% du montant HT des sommes engagées pour acquérir le matériel hors échafaudages,
- 70% du montant HT des sommes engagées pour les formations,
- 25 % du montant HT des sommes engagées pour les échafaudages MDS (y compris options 1 et 2).

Le montant de la subvention ne pourra être inférieur à 1 000 €.

Une entreprise peut faire plusieurs demandes pour une même Subvention Prévention dans la limite du plafond de 25 000 € par entreprise.

L'entreprise doit respecter des critères financiers :

- 12 L'entreprise peut bénéficier au maximum de 3 Subventions Prévention différentes de la part de l'Assurance Maladie – Risques Professionnels sur la période 2018-2022.
- 13 L'entreprise ne doit pas bénéficier d'un contrat de prévention ou en avoir bénéficié au cours des deux années précédant sa demande de subvention.
- 14 L'entreprise ne doit pas faire l'objet, pour l'un de ses établissements, d'une injonction ou d'une cotisation supplémentaire.
- 15 Le cumul des financements publics ne doit pas dépasser 70% du montant total de l'investissement. Par ailleurs, la formation ne doit pas être prise en charge par un opérateur de compétences (OPCO) ou le crédit d'impôt formation.

3. Les démarches pour obtenir la subvention



3.1. Les budgets dédiés aux Subventions Prévention

Des budgets régionaux sont dédiés chaque année aux Subventions Prévention. **Ces budgets annuels étant limités**, les demandes de subventions ne peuvent plus être prises en compte lorsque les budgets sont épuisés. Dans ce contexte, une règle privilégiant les demandes de réservations selon **l'ordre chronologique d'arrivée est appliquée**. Il est donc fortement conseillé à l'entreprise souhaitant bénéficier d'une subvention d'opter pour la réservation (démarche présentée à la suite) via son Compte AT/MP disponible sur net-entreprises.fr : www.net-entreprises.fr/declaration/compte-atmp.

3.2. La demande et le versement de la subvention

Il existe deux possibilités pour obtenir des Subventions Prévention :

- 1. La demande de réservation en ligne d'une subvention** (via le Compte AT/MP disponible sur le site net-entreprises.fr) : l'entreprise transmet à la Caisse les pièces justificatives permettant de réserver le montant de la subvention (formulaire de réservation/demande, documents permettant de justifier l'éligibilité de l'entreprise et devis). Après vérification des éléments transmis, la Caisse confirme la réservation sous un délai maximum de 2 mois. Le versement de l'aide financière a lieu après réception puis vérification de pièces complémentaires justifiant l'achat des équipements et/ou des prestations (factures et éléments spécifiques selon les Subventions Prévention). L'entreprise doit envoyer ces éléments dans les 6 mois suivant la confirmation de la réservation. En cas de dépassement de délais, elle ne peut plus prétendre au versement de celle-ci et ce, même si sa réservation avait été acceptée.
- 2. La demande directe en ligne de subvention sans réservation** (via le Compte AT/MP disponible sur net-entreprises.fr) : une demande directe peut être faite en ligne en y joignant l'ensemble des pièces justificatives nécessaires à la demande et au versement de l'aide financière (formulaire de réservation/demande, documents permettant de justifier l'éligibilité de l'entreprise, factures et éléments spécifiques selon les Subventions Prévention). Dans ce cas, le versement de la subvention sera possible dans la mesure où des budgets restent disponibles.

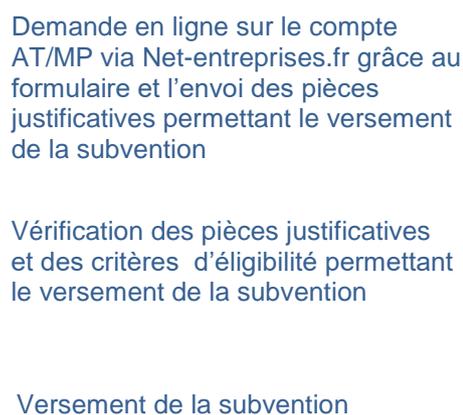
Les pièces justificatives nécessaires au traitement de la demande sont détaillées en **annexe 1**.

Demande de réservation en ligne



- Action à réaliser par l'entreprise
- Action à réaliser par la Caisse

Demande directe de subvention en ligne





4.1. Les engagements de la Caisse

La Caisse s'engage à **aider financièrement l'entreprise** dans les conditions stipulées ci-dessus, sans qu'il puisse toutefois en résulter une quelconque mise en cause de sa responsabilité, l'entreprise assumant seule les conséquences de toute nature de ses investissements et ses actions en matière de prévention.

Dans le cas de problèmes de prévention rencontrés sur un équipement, la Caisse se réserve le droit de refuser de le subventionner.

4.2. Les engagements de l'entreprise

L'entreprise s'engage à répondre aux différentes sollicitations de la Caisse (courrier, enquête questionnaire, programme, ...).

Dans le cadre de la **politique de lutte contre les fraudes et de mise en œuvre d'un plan de contrôle**, le présent dossier est susceptible de faire l'objet de visites sur site par les agents des Caisses qui exigeront de voir le matériel ou équipement subventionné ainsi que les justificatifs originaux, et les éléments liés aux attestations sur l'honneur. Il pourra alors être procédé à des mesures afin de vérifier la conformité de l'installation avec le cahier des charges. Les fournisseurs pourront aussi être interrogés.

Si ce matériel ou équipement est non monté, non installé, s'il n'est pas visible ; si les prestations n'ont pas été réalisées, ou si les déclarations sur l'honneur se révélaient erronées, la Caisse demandera par voie de contentieux le remboursement de la totalité de la subvention accordée.

L'entreprise s'engage à ne pas revendre l'équipement pour lequel elle a bénéficié d'une Subvention Prévention.

Un document unique d'évaluation des risques (DUER) non réalisé ou mis à jour depuis plus d'un an constitue une fraude, doublée du non-respect d'une obligation réglementaire, qui sera traitée en conséquence.

En cas de litige, le dossier sera porté devant le tribunal compétent.



Annexe 1 : les pièces justificatives

	Avec réservation		Sans réservation
	Lors de la réservation	Lors du versement	Lors du versement
Pièces justificatives pour l'ensemble des Subventions Prévention			
Formulaire de réservation / Demande de subvention TPE	X		X
Attestation Urssaf intitulée " Attestation de fourniture des déclarations sociales et paiement des cotisations et contributions sociales " devant dater de moins de 6 mois	X		X
Attestation de non assujettissement à la TVA (si entreprise concernée)	X		X
Copie du ou des devis détaillé(s) avec mention de conformité au(x) cahier(s) des charges si existant(s)	X		
Copie du ou des bons de commande(s) avec mention de conformité au(x) cahier(s) des charges si existant(s)	X *		
Duplicata ou copie de la ou des facture(s) avec la mention « payée », la date de paiement et la signature manuscrite de l'établissement avec mention de conformité au(x) cahier(s) des charges si existant(s) et devant comporter les éléments suivants : - nom du fournisseur et son SIRET, - nom de l'entreprise, - référence de la facture, des bons de commande, des bons de livraison (ou de réalisation de la/des prestation(s) réalisée(s)), - date de la facture, - désignation de la prestation (avec, pour chaque élément, le libellé, la quantité, le montant unitaire et le montant HT), - le montant de TVA, - le montant des remises éventuelles, - le montant total, - le montant des acomptes déjà versés avec les dates de paiement (dans ce cas, fournir les factures de paiement d'acomptes).  <i>Les factures doivent être séparées et adressées dans des documents distincts (un document par facture) et transmises dans un seul envoi.</i>		X	X
RIB électronique en PDF Si la raison sociale du RIB est différente de celle de l'établissement, apposer le cachet de l'entreprise, la date et la signature du responsable légal de l'entreprise et sa fonction	X *	X	X
Pièces complémentaires pour la Subvention Prévention « TOP BTP »			
Attestation sur l'honneur de délivrance d'une information sur les risques et formation au montage de l'équipement pour les matériels concernés (voir annexe 2a)		X	X
Certificat CACES R486 justifiant la formation des salariés pour les : - Tables à maçonner non mobiles non empilables, - Micro PEMP faible largeur.		X	X

<p>Attestation de formation ou attestations de présence de l'organisme de formation ou certificat à défaut, la feuille de présence signée pour les formations des agents, de l'animateur et de l'encadrement pour les formations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - formations permettant une montée en compétence (voir détail pages 3, 4 et annexe 2b), - formations échafaudages (voir détail page 4). 		X	X
---	--	---	---

** Demande complémentaire pouvant être réalisée par la Caisse.*

 *La Caisse se réserve le droit de demander tout autre document nécessaire à l'instruction du dossier.*

Annexe 2 : les cahiers des charges et la liste des équipements

2a) Matériels (autres qu'échafaudages)

Type de matériel	Cahier des charges des matériels (autres qu'échafaudage)
Matériel de prévention des risques de chutes de hauteur et de plain-pied sur les zones fréquemment circulées	
Protections des trémies d'escalier et d'ascenseurs, accès provisoires	<p><u>Planchers provisoires pour obturer les trémies</u></p> <p>Caractéristiques : Produit préfabriqué (manufacturé) de protection de la trémie par obturation complète de l'ouverture, muni d'un escalier ou d'une échelle d'accès avec trappe de fermeture. Ce matériel pourra éventuellement être équipé en complément d'une trappe latérale permettant le passage de matériaux tels que panneaux bois, planches, plaques de plâtre, isolants...</p> <p>La surcharge admissible sera mentionnée sur l'équipement ou à défaut justifié par une note de calcul (voir norme). Aucune charge ponctuelle autre que celle des utilisateurs n'est permise.</p> <p>Normes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Par analogie à la NF EN 12811 Classe 3 (200 daN/m² a minima) <p><u>Protections verticales de baie d'ascenseur</u></p> <p>Caractéristiques : Produit préfabriqué (manufacturé) de protection de la trémie par obturation complète de l'ouverture, réglable en hauteur et s'adaptant aux dimensions de la baie.</p> <p>Normes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Garde-corps NF EN 13374 classe A <p><u>Escaliers provisoires modulables</u></p> <p>Caractéristiques : Escaliers métalliques transportables de chantier pour franchissement de dénivelé (hauteur de franchissement minimale de 3 m environ (soit un niveau d'habitation) adaptable aux configurations de chantiers, répondant aux critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Droit ou hélicoïdal MDS • Escalier en aluminium ou acier (finition galvanisée) • Installation rapide • Inclinaison de l'escalier variable, en conservant les marches de l'escalier horizontales en toute configuration • Marches antidérapantes • Équipement de mains courantes de chaque côté et d'attaches sur dalles • La surcharge admissible sera mentionnée sur l'équipement (voir norme). <p>Normes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • NF P 93521 (escaliers d'accès) ou NF P 93522 (pour accès et évacuation) • Par analogie NF EN 12811 Classe 3 <p>Formation : Attestation sur l'honneur de délivrance d'une information sur les risques et formation au montage de l'équipement (Voir conditions au paragraphe 2.1)</p>
Passerelles d'accès, de franchissement ou de chargement / déchargement	<p><u>Passerelles munies de garde-corps</u></p> <p>Caractéristiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Largeur environ 800 mm permettant sa mise en place dans l'encadrement d'une porte, • Munie aux extrémités d'une rampe inclinable permettant de récupérer le dénivelé éventuel des terrains, • Comprenant des dispositifs et accessoires tels que : <ul style="list-style-type: none"> • Un plancher antidérapant, • Des garde-corps latéraux avec lisse, sous-lisse et plinthes, • Un dispositif de brochage ou similaire empêchant le glissement de la passerelle, • Un panneau indiquant la charge admissible <p>Normes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Par analogie NF EN 12811 Classe 3 (200daN/m² a minima) <p>Formation : Attestation sur l'honneur de délivrance d'une information sur les risques et formation au montage de l'équipement (Voir conditions au paragraphe 2.1)</p>

<p>Quais de chargement/déchargement pour cheminement piéton</p>	<p><u>Quais de chargement/déchargement sur chantiers</u> Cet équipement permet d'accéder aux plateaux des camions de livraison et de travailler en sécurité lors des opérations de chargement/déchargement. Caractéristiques : Quais mobiles sur roues orientables Muni de garde-corps lisse/sous-lisse et plinthes, portillon d'accès au palier Normes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Garde-corps NF EN 13374 classe A (sans pente) • Par analogie NF EN 12811 Classe 3 (200daN/m² a minima) <p>Formation : Attestation sur l'honneur de délivrance d'une information sur les risques et formation au montage de l'équipement (Voir conditions au paragraphe 2.1)</p>
<p>Podiums de lavage pour bennes à béton</p>	<p><u>Podiums de lavage</u> Cet équipement permet de laver les bennes à béton en sécurité après usage Caractéristiques : Equipement avec anneaux de grutage Muni de garde-corps lisse/sous-lisse et plinthes, portillon d'accès au palier Normes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Garde-corps NF EN 13374 • Par analogie NF EN 12811 Classe 3 (200daN/m² a minima) <p>Formation : Attestation sur l'honneur de délivrance d'une information sur les risques et formation au montage de l'équipement (Voir conditions au paragraphe 2.1)</p>
<p>Recettes à matériaux</p>	<p><u>Recettes à matériaux type échafaudage</u> La zone d'approvisionnement doit être sécurisée par une protection périphérique Surcharges admissibles : 600 daN/m² (voir normes) Normes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Garde-corps NF EN 13374 • NF EN 12810 et 12811 Classe 6 (600daN/m² a minima) <p><u>Recettes à matériaux en encorbellement</u> Y compris les recettes tiroirs. Normes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Garde-corps NF EN 13374 • NF EN 12810 et 12811 Classe 6 (600daN/m² a minima) • NF EN 93351 <p>Il convient de vérifier la résistance de la structure porteuse. Surcharges admissibles : 600 daN/m² (voir normes) Formation : Attestation sur l'honneur de délivrance d'une information sur les risques et formation au montage de l'équipement (Voir conditions au paragraphe 2.1)</p>
<p>Plateformes à maçonner ou tables élévatrices (équipées de protections contre les chutes /mise à niveau sans effort important).</p>	<p><u>Tables à maçonner non mobiles non empilables</u> Appareil neuf, disposant d'un marquage CE de type et ayant fait l'objet d'une mise en service. Caractéristiques : Plateforme de travail d'environ 2m permettant le stockage de palettes. Sa capacité de charge sera a minima de 2000 daN. L'accès au plateau se fait en position basse. Normes de conception :</p> <ul style="list-style-type: none"> • NF E 85 014 (installations industrielles) ou NF EN ISO 14122-2 (machines). • NF EN 280 de 2015 « Plateformes élévatrices mobiles de personnel » <p>Formation : Justifier de la formation de ses salariés avec attestation CACES R486 adaptée</p>
<p>Plateforme de travail en hauteur</p>	<p><u>Plateformes de travail en hauteur (PIR et PIRL)</u> Equipement neuf, disposant d'un marquage NF. Normes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➔ Plateforme Individuelle Roulante : NF P 93-352 ➔ Plateforme Individuelle Roulante Légère : NF P 93-353 <p>Formation : Attestation sur l'honneur de délivrance d'une information sur les risques et formation au montage de l'équipement (Voir conditions au paragraphe 2.1) Consulter la fiche pratique de sécurité INRS ED75.</p>

<p>Micro PEMP faible largeur (90cm max)</p>	<p>2 types de matériel finançables :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Micro-nacelles ciseaux, sur mât ou à bras • Micro-nacelles araignée <p>Seules peuvent être prises en charge par la subvention les nacelles de petit gabarit pouvant passer par une porte (largeur maximum 90cm).</p> <p>Caractéristiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Si motorisation : électrique exclusivement <p>Normes : Les PEMP font l'objet de la norme européenne harmonisée de conception NF EN 280 « Plates-formes élévatrices mobiles de personnel »</p> <p>Formation : Justifier de la formation de ses salariés avec attestation CACES R486 adaptée</p>
<p>Plateformes d'accès et de travail aux prémurs Plateformes d'accès en fonds de fouille</p>	<p>Caractéristiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Echelle munie d'une plateforme de travail • Protection périphérique de la plateforme de travail • Système d'accrochage en haut d'échelle • 150 kg de charge maxi <p>Normes : NF EN 131-7 : Echelles portables</p> <p>Formation : Attestation sur l'honneur de délivrance d'une information sur les risques et formation au montage de l'équipement (Voir conditions au paragraphe 2.1)</p>
<p>Matériel de prévention des risques de TMS liées aux vibrations</p>	
<p>Outillage portatif anti-vibratile (perforateur, brise-béton, tronçonneuse)</p>	<p><u>Perforateurs et brise béton</u></p> <p>Vibrations :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour les perforateurs ayant une énergie de frappe inférieure à 5 Joules : limiter la valeur d'exposition Avh à 11,5 m/s² (valeur indiquée dans la notice du fabricant) • Pour les perforateurs ayant une énergie de frappe comprise entre 5 et 20 Joules : limiter la valeur d'exposition Avh à 12,5 m/s² (valeur indiquée dans la notice du fabricant) • Pour les brise-bétons ayant une énergie de frappe dépassant 20 Joules : limiter la valeur d'exposition Avh à 15 m/s² (valeur indiquée dans la notice du fabricant) <p>Voir document Focus Perceuses à percussion et perforateurs- réduction des vibrations main bras de l'INRS : https://www.inrs.fr/risques/vibration-membres-superieurs/prevention.html - puis cliquer sur le lien : <i>Focus Perceuses à percussion et perforateurs</i></p> <p>Niveau sonore d'émission : Préférer les matériels le plus silencieux dont la puissance acoustique Lwa est la plus faible possible entre les matériels disponibles et de préférence inférieure à 105 dB(A).</p> <p>Formation : Attestation sur l'honneur de délivrance d'une information sur les risques et formation au montage de l'équipement (Voir conditions au paragraphe 2.1)</p> <p><u>Tronçonneuses</u></p> <p>Vibrations : Matériel dont le niveau d'accélération ne dépasse pas 7 m/s² (indiqué dans la notice du fabricant).</p> <p>Niveau sonore d'émission : Préférer les matériels le plus silencieux dont la puissance acoustique Lwa est la plus faible possible entre les matériels disponibles et de préférence inférieure à 105 dB(A).</p> <p>Prévention des risques liés aux poussières de silice : Choisir des tronçonneuses équipées pour travailler à l'eau</p> <p>Formation : Attestation sur l'honneur de délivrance d'une information sur les risques et formation au montage de l'équipement (Voir conditions au paragraphe 2.1)</p>

Radiocommandes pour machines guidées à la main	<p>Exclusivement pour les équipements avec option radiocommande (et non de série)</p> <p>Caractéristiques : Conforme à la norme NF EN 13849-1 catégorie 3, notamment la résistance aux poussières, chocs, température d'utilisation, etc.</p> <p>Normes : NF EN 13849-1 "Systèmes de commande" catégorie de sécurité 3 PLD</p> <p>Formation : Attestation sur l'honneur de délivrance d'une information sur les risques et formation au montage de l'équipement (Voir conditions au paragraphe 2.1)</p>
Matériel de prévention des risques d'ensevelissement (travaux en tranchées)	
Blindages légers manportables	<p>Caractéristiques : A l'exclusion des blindages gonflables (absence de rehausse) Matériau : aluminium, composite, plastique, hors bois et acier Manportable à 1 personne (inférieur ou égal à 25kg)</p> <p>Normes : NF EN 13331-1 "Dispositifs de blindage de tranchées - Partie 1 : spécification du produit" Le blindage comporte obligatoirement une rehausse constituant un garde-corps ou est complété par un garde-corps à pinces</p> <p>Formation : Attestation sur l'honneur de délivrance d'une information sur les risques et formation au montage de l'équipement (Voir conditions au paragraphe 2.1)</p>
Garde-corps de blindage, pinces pour garde-corps de blindage	<p>Normes : Garde-corps NF EN 13374</p> <p>Formation : Attestation sur l'honneur de délivrance d'une information sur les risques et formation au montage de l'équipement (Voir conditions au paragraphe 2.1)</p>
Matériel de prévention du risque chimique et des TMS par l'amélioration de l'organisation, accueil, conditions de travail et hygiène sur les chantiers	
Bungalows de chantier mobiles autonomes * destinés à héberger le personnel (Sont exclus les bungalows de décontamination pour les travaux de retrait ou de confinement d'amiante)	<p>Caractéristiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Equipement mobile sur berces ou roulant • Capacité : 4 personnes minimum • Module complet comprenant l'ensemble des équipements suivants : armoires vestiaires, sièges, moyens de réchauffage des repas, réfrigérateur, réfectoire, isolation thermique, appareil de chauffage... • Sanitaire de type autonome avec dispositif de vidange ou/et raccordable, lave-mains • Option : auvent démontable, climatisation, ventilation <p>Les divers raccordements sont sous la responsabilité de l'utilisateur.</p>
<p><i>* : Les promoteurs, aménageurs et constructeurs désirant installer une base vie pour l'ensemble des entreprises intervenant sur un lotissement de maisons individuelles sur terrains libres de constructeurs pourront faire l'acquisition de bungalows transportables.</i></p>	
Coffrets électriques de chantier (Limitation à 3 par entreprise)	<p>Coffrets électriques temporaires de chantier monophasés</p> <p>Caractéristiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 bornier IP2X • 1 prise de courant triphasé 16A à brochage européen / standard CEE • 2 prises de courant monophasés 16A à brochage domestique • Prise de terre permettant de raccorder un câble cuivre de 25 mm² • Protection différentielle de 30 mA <p>Le fonctionnement des protections différentielles doit être contrôlé avant la fourniture du matériel</p> <p>La réalisation de la mise à la terre et les divers raccordements de câbles sont sous la responsabilité technique de l'utilisateur</p> <p>L'installation de ce coffret doit être confiée à une personne compétente et habilitée selon la UTE C 18-510.</p> <p>Normes : Coffret conforme à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La norme NF C15-100 • La norme NF C 14-100 en amont du disjoncteur de branchement <p>Tension d'utilisation : 230V - 400V</p>

Formation " Accueil des nouveaux "

Objectifs :

A l'issue de la formation, les stagiaires seront capables d'accueillir, de faciliter l'intégration, d'informer / former sur les mesures de prévention, les nouveaux arrivants (nouvel embauché, salarié changeant de poste, stagiaire, apprenti, ou intérimaire).

Pré-requis :

- Connaître les pratiques et modes opératoires de l'entreprise
- Connaître les principaux risques de l'entreprise

Durée : 1 jour**Public :** encadrement, chef d'équipe

Formation " Travail en hauteur (opérateurs) "

Objectifs :

- Comprendre et respecter les solutions de prévention préconisées dans les modes opératoires.
- Connaître les limites d'utilisation des équipements et des protections collectives et individuelles destinés à protéger de la chute de hauteur.

Pré-requis :

- Connaissance des modes opératoires pratiqués dans l'entreprise relatifs aux travaux en hauteur
- Comprendre le français

Public : Chefs d'équipe - Opérateurs**Durée :** 1 jour mini

Formation " La coordination SPS dans la cadre de la construction des maisons individuelles "

2 cas de figure peuvent se présenter, avec 2 types de formations différentes :

1 - Régime spécifique :

Cas du particulier construisant pour son usage personnel. La coordination SPS est assurée par la personne chargée de la maîtrise d'œuvre en phase conception, et la personne chargée de la maîtrise du chantier en phase réalisation.

Objectifs :

- Maîtriser le contexte législatif et réglementaire en matière de coordination SPS et son application aux différents scénarii de Construction de Maisons Individuelles (CMI)
- Savoir réaliser une analyse de risque pour les chantiers de Construction de Maisons Individuelles
- Anticiper les mesures de coordination SPS dès la phase amont pour optimiser la sécurité des opérations de CMI
- Être en mesure d'appliquer et si besoin d'adapter les mesures de coordination SPS arrêtées en phase amont pendant la réalisation des travaux de CMI
- Disposer d'outils pratiques et adaptés à vos métiers (Plan général simplifié de coordination (PGSC), registre journal (RJ), visites d'inspections communes...)

Prérequis : aucun**Public :** Chargés d'opérations et conducteurs de travaux dans le cadre de la CMI**Durée :** mini 2 jours**Modalité :** possible en distanciel**2 – Régime de droit commun :**

Si le maître d'ouvrage est un constructeur dans le cadre d'un programme de vente en état futur d'achèvement (VEFA), un particulier construisant pour un investissement locatif, ou une SCI, alors l'opération est soumise à désignation d'un coordonnateur SPS niveau 3.

Les coordonnateurs SPS doivent être formés par des organismes certifiés, eux-mêmes accrédités par le COFRAC. Les modalités de mises en œuvre de ces formations sont définies dans l'arrêté du 26 décembre 2012.

Objectifs :

- Mettre en œuvre le dispositif de coordination SPS sur les opérations de niveau 3
- Exercer la mission de Coordonnateur de Sécurité et de Protection de la Santé en ayant obtenu l'attestation de compétences obligatoire délivrée à l'issue du passage devant un jury

Prérequis :

- Expérience professionnelle de 3 ans en architecture, ingénierie, ou maîtrise d'œuvre.

- Expérience professionnelle de 3 ans en contrôle des travaux, OPC (ordonnancement, pilotage et conduite des travaux) ou maîtrise de chantier.
- Diplôme de niveau au moins égal à la licence en architecture ou dans le domaine de la construction, du bâtiment et des travaux publics ou de la prévention des risques professionnels.

Public : Tout professionnel souhaitant exercer la mission de coordinateur SPS sur les opérations de niveau 3 et justifiant des prérequis réglementaires, définis dans l'arrêté du 26/12/2012.

Durée : 12 jours

2c) Echafaudages MDS

- Cahier des charges des échafaudages, remorques et escaliers page 16
- Liste du matériel d'échafaudage MDS et remorques éligibles page 18
- Liste des diplômes professionnels validant la formation « Echafaudage de pied » page 19

Cahier des charges des échafaudages, remorques et escaliers

1. Dispositions communes à tous les échafaudages éligibles

Les modèles d'échafaudages doivent avoir fait l'objet d'une évaluation au regard des normes et des textes complémentaires en vigueur en France par un organisme indépendant du fabricant et dont la compétence est reconnue.

Leur fabrication doit se faire dans des établissements dotés d'un système de management de la qualité de la production adapté à la spécificité de ces matériels (prévoyant notamment un contrôle strict des approvisionnements matière et des essais en cours de production).

Seuls les échafaudages admis à la marque NF répondent à ce cahier des charges.

La liste des matériels éligibles (admis à la marque NF) est disponible sur le site :

<http://cdn.afnor.org/download/produits/FR/NF096.pdf>

NB : Le matériel proposé doit comprendre au moins 20% du montant HT total en garde-corps à montage et démontage en sécurité (pas de subvention sous ce seuil).

Les équipements faisant l'objet d'un signalement « problème de prévention » ne peuvent pas être subventionnés (se renseigner auprès de votre caisse régionale).

2. Echafaudage de pied à montage et démontage en sécurité (dit « MDS »)

Les échafaudages de pied éligibles à la Subvention Prévention « TOP BTP ». sont à montage et démontage en sécurité.

Cela signifie que le montage (et démontage) des garde-corps s'effectue à partir du plancher inférieur. Ces échafaudages MDS sont dits à sécurité intrinsèque ou intégrée.

Les échafaudages montés par tubes et colliers ainsi que les échafaudages montés en protection collective à l'aide de garde-corps provisoires de montage ne peuvent être considérés comme MDS. Ils ne sont donc pas éligibles à la Subvention Prévention « TOP BTP ».

3. Echafaudage roulant MDS (aussi appelé « à montage en sécurité collective »)

Les échafaudages roulants (quelle que soit sa hauteur) sont à montage et démontage en sécurité collective par conception; le montage (et démontage) des garde-corps s'effectue à partir du plancher inférieur (ou du sol).

4. Remorque avec rack pour transport et stockage des échafaudages

Les remorques éligibles à la Subvention Prévention « TOP BTP ». disposent d'un rack de rangement des éléments constitutifs de l'échafaudage, ainsi que d'un coffre de rangement des accessoires nécessaires au montage. Elles sont équipées d'au moins un essieu et d'un dispositif d'attelage pour être tractées sur le réseau routier (l'homologation et le véhicule tracteur peuvent nécessiter un permis BE).

Rangement, stockage et transport d'un échafaudage prêt à l'utilisation sur le chantier sont assurés : ces remorques permettent donc de gagner du temps tout en simplifiant la gestion des pièces d'un échafaudage.

Les fabricants d'échafaudages MDS en proposent généralement à leur catalogue.

5. Escalier d'accès aux échafaudages

Pour accéder de manière sécurisée à un échafaudage, la Cnam encourage l'utilisation d'escaliers d'accès adaptés.

Cet équipement est de fabrication robuste assurant sa stabilité. Il doit être facile à monter et à intégrer à l'échafaudage.

Les fabricants d'échafaudages MDS en proposent généralement à leur catalogue.

6. Documentation technique

Les matériels subventionnés sont conformes ou répondent à :

- la réglementation
- des normes techniques, et notamment :
 - **NF P 93-520** : « Équipements de chantier - Échafaudages roulants préfabriqués de faible hauteur »
 - **NF EN 1004** : « Échafaudages roulants de service en éléments préfabriqués – Matériaux, dimensions, charges de calcul et exigences de sécurité »
 - **NF EN 1298** : « Échafaudages roulants de service – Règles et grandes lignes pour la préparation d'un manuel d'opération »
 - **NF EN 12810-1 / 2** : « Échafaudages de façades à composants préfabriqués »
 - **NF EN 12811 parties 1 à 3** : « Equipements temporaires de chantier »
- des recommandations de la Cnam :
 - **R.408** « Montage, utilisation et démontage des échafaudages de pied »
 - **R.457** « Prévention des risques liés au montage, au démontage et à l'utilisation des échafaudages roulants
- des documents techniques publiés par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels ou des représentants des fabricants
 - **ED 6074** « Echafaudages de façade MDS – Guide de conception et de choix » - Guide INRS
 - **ED 6110** « Prévention des chutes de hauteur » - Guide INRS
 - **J1 F 02 14** « Choix d'un équipement de travail en hauteur – Echafaudage roulant » - Fiche Prévention OPPBTP
 - **J1 F 03 14** « Choix d'un équipement de travail en hauteur – Echafaudage de pied » - Fiche Prévention OPPBTP
 - **Dossier web INRS** : <http://www.inrs.fr/risques/chutes-hauteur/echafaudages-plates-formes-individuelles.html>
 - **Dossier web SFCE** : <http://www.echafaudage-coffrage-etaiement.org/echafaudage/publications>

Liste des diplômes professionnels validant la formation « Echafaudage de pied »

Ce tableau recense les diplômes professionnels du ministère de l'Education Nationale comportant une obligation de formation échafaudages de pied conformément à la R.408 et par types de formation réalisée (montage, réception, utilisation).

Obligations de formation publiées par arrêtés du Ministère de l'Education Nationale

(JO du 23-11-12 modifié le 19-03-14, JO du 05-08-15, JO du 11-05-16)

	Diplômes	Annexe 3 (Montage)	Annexe 4 (réception)	Annexe 5 (Utilisation)
Mention complémentaire	Peinture en décoration			X
	Technicien en Energies renouvelables option A		X	X
	Technicien en Energies renouvelables option B		X	X
	Zinguerie			X
CAP	Constructeur d'ouvrage bâtiment aluminium, verre			X
	Constructeur en béton armé du bâtiment	X		X
	Constructeur en ouvrages d'art	X		X
	Couvreur			X
	Maçon	X		X
	Peintre-applicateur de revêtement	X		X
	Serrurier Métallier			X
	Tailleur de pierre			X
	Marbrier du bâtiment et de la décoration			X
	Charpentier Bois			X
	Constructeur Bois			X
Menuisier installateur			X	
BEP	Aménagement Finition			X
	Bois option Construction Bois			X
	Menuiserie Aluminium Verre			X
	Réalisation d'ouvrages de métallerie du bâtiment			X
	Réalisation du gros oeuvre			X
	Travaux publics			X
BAC PROFESSIONNEL	Aménagement et Finition du Bâtiment	X	X	X
	Intervention sur patrimoine bâti	X	X	X
	Ouvrages du Bâtiment : aluminium, verre			X
	Ouvrages du Bâtiment : métallerie			X
	Technicien d'études du bâtiment option A			X
	Technicien d'études du bâtiment option B			X
	Technicien du bâtiment : organisation et réalisation du gros oeuvre	X	X	X
	Travaux publics			X
	Technicien Constructeur Bois	X	X	X
BREVET PROFESSIONNEL	Couvreur		X	X
	Maçon	X	X	X
	Menuisier aluminium verre		X	X
	Métiers de la pierre			X
	Peinture applicateur de revêtements	X	X	X
	Serrurerie Métallerie		X	X
	Charpentier Bois	X	X	X
BTS	Bâtiment			X
	Construction métalliques		X	X
	Enveloppe du bâtiment : conception et réalisation			X
	Fluides Energies Domotique option A			X
	Fluides Energies Domotique option B			X
	Fluides Energies Domotique option C			X
	Etudes et économies de la construction			X
	Systèmes constructifs Bois et Habitat		X	X
	Travaux publics			X

Document établi par l'INRS / Département Formation



SUBVENTION PREVENTION « TOP BTP »

Liste du matériel d'échafaudage MDS et remorques éligibles Fabricants ^(*) et modèles

Cette liste **indicative** récapitule les matériels **admis à la marque NF** répondant au cahier des charges de la **subvention prévention « TOP BTP »** et récapitule également les matériels en option (escaliers pour accès et remorques).

Cette liste n'engage que la responsabilité du SFECE et ne préjuge en rien de l'admissibilité finale du matériel par la Caisse ni de la décision de la Caisse à la demande de subvention soumise par les entreprises éligibles.

Nota : un fabricant ^(*) peut demander au SFECE l'inscription de son matériel sous réserve de son éligibilité à cette liste.

Liste des matériels éligibles

Échafaudages de pied MDS, fixes et escaliers pour accès	20
Échafaudages roulants MDS	24
Remorques / Conteneurs.....	25

(*) Titulaires du droit d'usage de la marque NF pour tout ou partie de leurs modèles.

Échafaudages de pied MDS, fixes et escaliers pour accès

Nota : Les fabricants sont classés en fonction de leur numéro de titulaire du droit d'usage de la marque NF

Fabricant	Modèle NF	Type	Escaliers pour accès
MILLS 82, Rue Édouard Vaillant – B.P. 19 F-93350 LE BOURGET Tel : 01 48 35 65 65 Fax 01 48 37 20 52 www.mills.fr	MILLS ACRAM	Multidirectionnel <i>Échafaudage en acier galvanisé</i>	Volées avec paliers incorporés en sous-ensembles séparés en acier ; à monter sur chantier dans une tour accolée à l'échafaudage.
ENTREPOSE ÉCHAFAUDAGES 165, Boulevard de Valmy – F-92707 COLOMBES CEDEX Tel.: 01 57 60 94 00 Fax : 01 57 60 94 10 www.entrepose-echafaudages.fr	MULTICRAB	Multidirectionnel <i>Échafaudage en acier galvanisé</i>	CRABESCAL Escalier plate-forme Volées préfabriquées en aluminium avec paliers incorporés, garde-corps rampants et garde-corps de palier ; montage « en verrue » sur consoles ou dans une tour accolée. Escaliers en éléments séparés Limons, marches, paliers et lisses en acier à monter sur chantier dans une tour accolée à l'échafaudage HELICRAB Escalier hélicoïdal pouvant être incorporé à l'échafaudage
	FACADIER EE	À cadres <i>Échafaudage en acier galvanisé</i>	
TUBESCA-COMABI Route de Saint-Bernard BP 414 01604 TREVOUX CEDEX Tel.: 04 74 00 90 90 Fax : 04 74 00 46 79 www.tubescac-comabi.com	M 368	Multidirectionnel <i>Échafaudage en acier galvanisé</i>	PULISTEP Escalier de chantier provisoire et modulaire. Conçu à partir d'éléments standards de l'échafaudage M368 et offrant toutes les garanties de confort et sécurité pour la circulation du public.
	R200 « Progress »	À cadres <i>Échafaudage en acier galvanisé</i>	UNISTEP Volées préfabriquées en aluminium avec paliers incorporés, garde-corps rampants et garde-corps de palier ; montage « en verrue » sur consoles ou dans une tour accolée. Garde-corps provisoires de montage.
	R200 « Record »	À cadres <i>Échafaudage en aluminium</i>	MECASTEP Escalier en éléments séparés : limons acier, marches (plateaux) acier ou aluminium, paliers en déport avec consoles et plateaux standards montés dans une tour accolée.
DUARIB Route de la Limouzinière 44310 SAINT-PHILBERT-DE-GRAND-LIEU Tel.: 02 40 78 97 22 Fax : 02 40 78 78 71 www.duarib.fr	F 3000H	À cadres <i>Échafaudage en acier galvanisé</i>	TOUR D'ACCÈS MULTI 4X Escalier préfabriqué en aluminium avec paliers incorporés, garde-corps rampants et garde-corps de palier.
	F 3000 Alu	À cadres <i>Échafaudage en aluminium</i>	
	MULTI 4 X	Multidirectionnel <i>Échafaudage en acier galvanisé</i>	

Fabricant	Modèle NF	Type	Escaliers pour accès
LAYHER GmbH & Co.KG Postfach 40 D-74361 GÜGLINGEN- EIBENSBACH www.layher.com Représenté en France par : LAYHER S.A.S Z.A.C. "Le Parc du Bel Air" 17/19 Avenue Joseph Paxton 77164 FERRIÈRES-EN-BRIE Tel.: 01 64 76 84 00 Fax : 01 64 76 89 89 www.layher.fr	BLITZ Façadacier galvanisé (Cadre EURO) <i>dit Eurofaçadacier</i>	À cadres <i>Échafaudage en acier galvanisé</i>	Escalier « en verrou » sur consoles à volées préfabriquées en aluminium avec paliers incorporés et garde-corps rampants spécifiques. Tours d'accès à volées préfabriquées en acier ou en aluminium accolée à l'échafaudage.
	BLITZ Façadalu (Cadre EURO) <i>dit Eurofaçadalu</i>	À cadres <i>Échafaudage en aluminium</i>	
	UNIVERSEL ALLROUND K 2000	Multidirectionnel <i>Échafaudage en acier galvanisé</i>	Escalier « en verrou » sur consoles à volées préfabriquées en aluminium avec paliers incorporés et garde-corps rampants spécifiques. Tours d'accès à volées préfabriquées en acier ou en aluminium accolée à l'échafaudage. Tours d'accès à volées en éléments séparés : limons en acier et marches (plateaux) en acier ou mixtes alu-bois accolée à l'échafaudage. MULTISTAIR : Escalier d'accès hélicoïdal accolé à l'échafaudage.
	UNIVERSEL ALLROUND Lightweight	Multidirectionnel <i>Échafaudage en acier galvanisé</i>	
ALTRAD PLETTAC MEFRAN 16, avenue de la Gardie 34510 FLORENSAC Tel.: 04 67 94 52 52 Fax : 04 67 94 08 48 www.altradequipement.com	SÉCURIFRAN	À cadres <i>Échafaudage en acier galvanisé</i>	Escalier « en verrou » sur consoles à volées préfabriquées en aluminium avec paliers incorporés et garde-corps rampants spécifiques.
	FAÇADIER 45	À cadres <i>Échafaudage en acier galvanisé</i>	Escalier « en verrou » sur consoles à volées préfabriquées en aluminium avec paliers incorporés et garde-corps rampants spécifiques.
	49 CH	À cadres <i>Échafaudage en acier galvanisé</i>	Escalier à volées préfabriquées en aluminium avec paliers incorporés et garde-corps rampants spécifiques pouvant être monté dans une tour accolée.
	MS Autobloquant	Multidirectionnel <i>Échafaudage en acier galvanisé</i>	
	MULTISECU+ 1	À cadres <i>Échafaudage en acier galvanisé</i>	Escalier à volées préfabriquées en aluminium avec paliers incorporés et garde-corps rampants spécifiques pouvant être monté « en verrou » ou dans une tour accolée.
	MULTISECU+ 2	Multidirectionnel <i>Échafaudage en acier galvanisé</i>	
	MÉTRIX	Multidirectionnel <i>Échafaudage en acier galvanisé</i>	Escalier « en verrou » sur consoles à volées préfabriquées en aluminium avec paliers incorporés et garde-corps rampants spécifiques. Tours d'accès à volées préfabriquées en aluminium accolée à l'échafaudage. ESCAPLUS Escalier hélicoïdale tournant avec sortie sur chaque face. Hauteur module 2.40 . Empattement : 150*150.
ALTRAD SAINT DENIS : rue de l'Industrie 42750 SAINT-DENIS-DE-CABANNE Tel. : 04 77 44 24 84 Fax : 04 77 60 29 34 www.altrad-saint-denis.fr ----- Distributeur de : ALTRAD PLETTAC MEFRAN	AERIS 45-800	À cadres <i>Échafaudage en acier galvanisé</i>	Escalier « en verrou » sur consoles à volées préfabriquées en aluminium avec paliers incorporés et garde-corps rampants spécifiques.
	MULTIVIT +1	À cadres <i>Échafaudage en acier galvanisé</i>	Escalier à volées préfabriquées en aluminium avec paliers incorporés et garde-corps rampants spécifiques pouvant être monté dans une tour accolée.
	MULTIVIT +2	Multidirectionnel <i>Échafaudage en acier galvanisé</i>	

Fabricant	Modèle NF	Type	Escaliers pour accès
ULMA Obispo Otadui 3 – Apdo 13 E-20560 OÑATI – Guipúzcoa Tel. : + 34 9 43 03 49 00 Fax : + 34 9 43 03 49 20 www.ulma-c.com Représenté en France par : ULMA Sarl ZI de la Marinière 27, rue Gustave-Eiffel – 91070 BONDOUFLE Tel.: 01 69 11 63 30 Fax : 01 69 11 63 31 www.ulma-c.fr	BRIO	Multidirectionnel <i>Échafaudage en acier galvanisé</i>	Escalier à volées préfabriquées en aluminium avec paliers incorporés et garde-corps rampants spécifiques pouvant être monté « en verrue » ou dans une tour accolée. Escalier en éléments séparés : double-limon, marches et paliers en acier, pour montage dans tour d'accès.
FORTAL Chemin du Muckental 67141 BARR Tel.: 03 88 58 53 53 Fax : 03 88 58 53 54 www.fortal.fr	FORTEC Mixte	À cadres <i>Échafaudage à structure porteuse en alliage d'aluminium et accessoires en acier galvanisé</i>	Escalier à volées préfabriquées en aluminium avec paliers incorporés et garde-corps rampants spécifiques pouvant être monté « en verrue » ou dans une tour accolée. Tours d'accès à volées droites préfabriquées en aluminium accolée à l'échafaudage.
	FORTEC Acier	À cadres <i>Échafaudage en acier galvanisé</i>	
	FORTALU mixte	À cadres <i>Échafaudage à structure porteuse en alliage d'aluminium et accessoires en acier galvanisé</i>	Escalier à volées préfabriquées en aluminium avec paliers incorporés et garde-corps rampants spécifiques pouvant être monté « en verrue » ou dans une tour accolée.
	FORTALU acier	À cadres <i>Échafaudage en acier galvanisé</i>	
PERI GmbH Rudolf-Diesel-Straße D-89264 WEISSENHORN www.peri.de Représenté en France par : PERI S.A Z.I. Nord 34/36 Rue des Frères Lumière 77109 MEAUX CEDEX Tel.: 01 64 35 24 40 Fax : 01 64 35 24 50 www.peri.fr	PERI UP Flex	Multidirectionnel <i>Échafaudage en acier galvanisé</i>	PERI UP Flex Escalier 75 Volées préfabriquées en aluminium avec paliers incorporés, et garde-corps rampants. PERI Flex tour escalier 100 - 125 Tour escalier en éléments séparés : limons acier, marches indépendantes acier ou aluminium, paliers en plateaux et structure standards.
ABC MINET ZI Soie d'Izieux 25, Rue Louis Chatin 42405 SAINT-CHAMOND Tel. : 04 77 22 09 79 Fax : 04 77 22 04 38 www.abcminet.fr	SECO	À cadres <i>Échafaudage en acier galvanisé</i>	Escalier à volées préfabriquées en aluminium avec paliers incorporés et garde-corps rampants et garde-corps de palier spécifiques pouvant être monté « en verrue » sur consoles ou dans une tour accolée.
	VIPER	À cadres <i>Échafaudage en acier galvanisé</i>	
	COBRA	Multidirectionnel <i>Échafaudage en acier galvanisé</i>	

Fabricant	Modèle NF	Type	Escaliers pour accès
RETOTUB Avenue du 19 mars 1962 BP 508 18105 VIERZON Tel. : 02 48 53 05 80 Fax : 02 48 53 05 86 www.retotub.com	MULTI-SYSTEM	Multidirectionnel <i>Échafaudage en acier galvanisé</i>	Volées préfabriquées en aluminium avec paliers incorporés, garde-corps rampants intérieurs et garde-corps de palier ; montage dans une tour accolée.
	MULTI-RETO	Multidirectionnel <i>Échafaudage en acier galvanisé</i>	Tours d'accès à volées en éléments séparés : limons en acier et marches (plateaux) en acier accolée à l'échafaudage.
SCAFOM RUX HOLDING De Kempen 5 NL – 6021 PZ BUDEL Représenté en France par : SCAFOM France ZI la Rochelle, RD 404 77230 Juilly Tel. : 01 60 44 46 88 www.scafom-echafaudage.fr	RINGSKAFF	Multidirectionnel <i>Échafaudage en acier galvanisé</i>	Escalier à volées préfabriquées en aluminium avec paliers incorporés et garde-corps rampants spécifiques pouvant être monté « en verrue » ou dans une tour accolée. Tours d'accès à volées en éléments séparés : limons en acier et marches (plateaux) en acier accolée à l'échafaudage.
DACAME Ctra Santa Barbara – La Senia Km 4,6 SP - 43515 LA GALERA (TARRAGONA) www.dacame.fr	DUO+ 45 duo 45+ HAB duo 45+ HBB	À cadres <i>Échafaudage en acier galvanisé</i>	
SKY WALK SCAFFOLDING 80 Avenue du 8 Mai 1945 69120 VAULX EN VELIN Tel. : 04 78 06 65 70 www.sky-walk-scaffolding.com	JUPITER	Multidirectionnel <i>Échafaudage en acier galvanisé</i>	
	MARS	À cadres <i>Échafaudage en acier galvanisé</i>	
METALUSA Zona industrial Albergaria-A-Velha PT 3850-184 ALBERGARIA A VELHA www.metalusa.fr	ADAPT	Multidirectionnel <i>Échafaudage en acier galvanisé</i>	

Échafaudages roulants MDS

Fabricant	Modèle/Gamme	Constitution (Acier / Aluminium)	Plancher		
			Hauteur (min à max)	Dimensions (largeur x longueur)	
TUBESCA-COMABI Route de Saint-Bernard BP 414 01604 TREVOUX CEDEX Tel.: 04 74 00 90 90 Fax : 04 74 00 46 79 www.tubescas-comabi.com	GENERIS G300	Acier	3,0 m à 4,5 m	0,60 m x 1,40 m	
	GENERIS G750		3,00 m à 12,00 m (intérieur)	0,67 m x 1,90 m	
	GENERIS G950			0,67 m x 2,90 m	
	TOTEM 2 BOX ou LINE 180	Aluminium	2,85 m à 7,85 m	0,66 m x 1,79 m	
	CROSS 2 180			0,66 m x 1,79 m	
	TOTEM 2 BOX ou LINE 250			0,66 m x 2,46 m	
	CROSS 2 250			0,66 m x 1,79 m	
	TOTEM 2 BOX 300			0,66 m x 2,96 m	
	NEOLIUM 200 BOX			2,00 m à 12,00 m (intérieur)	0,66 m x 1,90 m
	NEOLIUM 250 BOX		0,66 m x 2,40 m		
	NEOLIUM 300 BOX		0,66 m x 2,90 m		
DUARIB Route de la Limouzinière 44310 SAINT-PHILBERT-DE-GRAND-LIEU Tel.: 02 40 78 97 22 Fax : 02 40 78 78 71 www.duarib.fr	ROLLSTAR 2 – 205		Acier	2,60 m à 11,60 m (intérieur)	0,60 m x 1,95 m
	ROLLSTAR 2 – 254	0,60 m x 2,44 m			
	ROLLSTAR 2 – 295	0,60 m x 2,85 m			
	SÉRIE 6 DH	Aluminium	2,60 m à 11,60 m (intérieur)	6,00 m à 11,30 m (intérieur)	0,60 m x 3,29 m
	SÉRIE 6 DN				0,60 m x 1,94 m
	DOCKER 2 – 85 – 205 MDS				0,60 m x 2,44 m
	DOCKER 2 – 85 – 254 MDS				0,60 m x 2,85 m
	DOCKER 2 – 85 – 295 MDS				1,25 m x 1,94 m
	DOCKER 2 – 150 – 205 MDS				1,25 m x 2,44 m
	DOCKER 2 – 150 – 254 MDS				1,25 m x 2,85 m
	DOCKER 2 – 150 – 295 MDS				
ALTRAD PLETTAC MEFRAN 16, avenue de la Gardie 34510 FLORENSAC Tel.: 04 67 94 52 52 Fax : 04 67 94 08 48 www.altradequipement.com	RSECU 42-200	Acier	2,00 m à 12,00 m (intérieur)	0,60 m x 1,90 m	
	RSECU 42-300			0,70 m x 2,90 m	
ALTRAD SAINT DENIS : rue de l'Industrie 42750 SAINT-DENIS-DE-CABANNE Tel. : 04 77 44 24 84 Fax : 04 77 60 29 34 www.altrad-saint-denis.fr ----- Distributeur de : ALTRAD PLETTAC MEFRAN	ALTEAM 45-200	Acier	2,00 m à 12,00 m (intérieur)	0,60 m x 1,90 m	
	ALTEAM 45-300			0,70 m x 2,90 m	

Remorques / Conteneurs

Fabricant	Remorques	Échafaudages	Capacité	Véhicule et permis nécessaire
TUBESCA-COMABI Route de Saint-Bernard BP 414 01604 TREVOUX CEDEX Tel.: 04 74 00 90 90 Fax : 04 74 00 46 79 www.tubasca-comabi.com	Record (remorque) réf. : 04030053 (timon fixe) 04030055 (timon articulé) 04030060 (capacité de charge 13 kN)	R200 « Progress » R200 « Record »	88 m ²	
	Roller (remorque plateau + conteneur amovible) – Remorque plateau réf. : 04030027 – Conteneur Roller réf. : 04030051 réf. : 04030052 (planchers) – Conteneur Roller 160S réf. : 04030025	R200 « Progress » R200 « Record » M368 SOLIDIUM 450	160 m ²	
DUARIB Route de la Limouzinière 44310 SAINT-PHILBERT-DE-GRAND-LIEU Tel.: 02 40 78 97 22 Fax : 02 40 78 78 71 www.duarib.fr	Simple essieu SE.01 (remorque plateau + conteneur amovible)	F3000 ou F3000 ALU plateaux alu-bois	96 m ²	B
		F3000 ou F3000 ALU plateaux acier	78 m ²	
	Double essieu DE.01 (remorque plateau + conteneur amovible)	F3000 ou F3000 ALU plateaux alu-bois	128 m ²	E
		MULTI 4X avec plateaux alu bois	96 m ²	
LAYHER GmbH & Co.KG Postfach 40 D-74361 GÜGLINGEN-EIBENSBACH www.layher.com Représenté en France par : LAYHER S.A.S Z.A.C. "Le Parc du Bel Air" 17/19 Avenue Joseph Paxton 77164 FERRIÈRES-EN-BRIE Tel.: 01 64 76 84 00 Fax : 01 64 76 89 89 www.layher.fr	Remorque réf. : BBBB/000	EUROFAÇADACIER EUROFAÇADALU	82 m ²	B B
	Remorque plateau + conteneur amovible			
	– Ensemble plateau – conteneur réf. : BBBB/100			
	– Conteneur amovible suppl. réf. : RACK/100			
	– Conteneur / Palette : Conteneur 0,85 x 0,85 réf. : 5105/085			
	– Conteneur 0,85 x 1,25 réf. : 5105/125			
	– Conteneur 1,25 x 0,62 réf. : 5111/125			
	– Conteneur grillagé réf. : 5113/000			
	– Conteneur pour cadre 0,73 (stockage vertical) réf. : 5113/073			
	– Conteneur pour cadre 0,73 (stockage horizontal) réf. : 0734/069			
	– Conteneur pour garde-corps définitif réf. : 0721/361			
	– Conteneur tubulaire 2.65 x 1.10 réf. : 5113/265			
	– Conteneur UNI-SAFE réf. : RACK/200			
		UNIVERSEL Acier UNIVERSEL Alu EUROFAÇADACIER EUROFAÇADALU	145 m ² 145m ² 170 m ² 170 m ²	EB B EB B
ALTRAD PLETTAC MEFRAN 16, avenue de la Gardie 01510 FLORENÇAY	Multifran (remorque) réf. : 009630	SECURIFRAN MULTISECU 1 MULTISECU +1	80 m ²	

Fabricant	Remorques	Échafaudages	Capacité	Véhicule et permis nécessaire
	Multimetrix (sur berce) réf : AREBMX	METRIX	80 m ²	
	Multimetrix (remorque) réf : AREMMX	METRIX	80 m ²	
	Batifran (remorque) réf : 003852 réf : 003819	SECURIFRAN MULTISECU 1 MULTISECU +1	60 m ² 95 m ²	
	BAT-SECU (conteneur) réf : 003862	SECURIFRAN MULTISECU 1 MULTISECU +1	95 m ²	
	BATMULTI sur berce réf : 004603 réf : 005230	SECURIFRAN MULTISECU 1 MULTISECU +1	95 m ² 130m ²	
	Remorque plateau + conteneur amovible réf : 002530 (remorque 2,5 T) réf : 002531 (conteneur)	SECURIFRAN MULTISECU 1 MULTISECU +1	120 m ²	
	Remorque plateau + conteneur amovible réf : 002535 (remorque 3,2 T) réf : 002531 (conteneur) réf : 002551 (conteneur)	SECURIFRAN MULTISECU 1 MULTISECU +1 49CH / MS Autobloquant	170 m ² 127 m ²	
	Remorque plateau + conteneur amovible réf : 002535 (remorque 3,2 T) réf : ACONTEN1 (conteneur)	METRIX	130 m ²	
ALTRAD SAINT DENIS : rue de l'Industrie 42750 SAINT-DENIS-DE-CABANNE Tel. : 04 77 44 24 84 Fax : 04 77 60 29 34 www.altrad-saint-denis.fr ----- <i>Distributeur de :</i> ALTRAD PLETTAC MEFRAN	AERIS88 (remorque)	AERIS 45-800	88 m ²	
	RCAV100 (remorque plateau + conteneur amovible)	AERIS 45-800	160 m ²	
	Remorque plateau + conteneur amovible RCM108 réf : RM108 (remorque 3,2 T) réf : CM108 (conteneur)	MULTIVIT +1 MULTIVIT +2	108 m ²	
FORTAL Chemin du Muckental 67141 BARR Tel.: 03 88 58 53 53 Fax : 03 88 58 53 54 www.fortal.fr	Remorque plateau + conteneur amovible réf : F081000048 (remorque) réf : F081000018 (conteneur)	FORTEC Mixte FORTEC Acier FORTALU Mixte FORTALU Acier	150 m ²	
ABC MINET ZI Soie d'Izieux 25, Rue Louis Chatin 42405 SAINT-CHAMOND Tel. : 04 77 22 09 79 Fax : 04 77 22 04 38 www.abcminet.fr	Remorque plateau + conteneur amovible réf : 3200RSP PRO (remorque) réf : PAREM (conteneur)	SECO VIPER COBRA	160 m ²	